

# LAPLEAU INFOS

## BULLETIN MUNICIPAL

Site:  
Email:  
Adresse:

<https://mairiedelapeau-correze.net>  
[secretariat@mairiedelapeau-correze.net](mailto:secretariat@mairiedelapeau-correze.net)  
24 avenue de l'épinette  
19550 LAPLEAU  
05.55.27.53.17

Janvier 2026  
Numéro 53

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi:	9h00–12h30 13h30–17h30
Mardi:	9h00–12h30 13h30–18h30
Mercredi:	9h00–12h00 14h30–17h30
Jeudi:	9h00–12h30
Vendredi:	9h00–12h30 13h30–16h00

### DANS CE NUMÉRO

Les comptes rendus de conseils municipaux.....	2
Les travaux en bref.....	9
Elections municipales 2026.....	10
Infos pratiques.....	11
Les commerces.....	16
Le mot des associations.....	18
Le repas des aînés.....	20



## LE MOT DU MAIRE

**Ce numéro de « Lapeau Infos » est le dernier de ce mandat municipal. Néanmoins, à l'approche des élections, la communication des collectivités ne doit pas être constitutive d'une propagande électorale. Le bulletin municipal doit avoir un caractère neutre, informatif, être consacré à des projets en cours et à des actions intéressant la vie locale.**

Nos intentions de communiquer et de transparence ne changent pas, cependant, les informations sont donc limitées aux comptes-rendus des réunions du conseil municipal, travaux, chantiers, à votre vie quotidienne, pratique et associative, à l'exclusion de tout bilan, de toute prospective.

Lors des élections municipales du 15 et du 22 mars prochains, la loi du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité s'applique à notre commune de 396 habitants. La généralisation du scrutin de liste paritaire (liste bloquée) est obligatoire. Pour Lapeau, l'effectif légal prévu par la loi est de 11 conseillers. Toutefois la liste peut être composée au minimum de 9 et au maximum de 13 candidats. Pour les modalités de vote, je vous invite à lire avec attention le paragraphe « élections municipales 2026 ».

Enfin, j'adresse cordialement à l'ensemble des administrés mes meilleurs vœux de santé, bonheur, joie et réussite pour cette année 2026.

Bonne lecture,

Votre Maire.

## 1. LES COMPTES RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

### CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2025

#### • Décisions modificatives budgétaires

M. le Maire présente deux Décision Modificatives. La première concerne des écritures comptables à réaliser dans le cadre de la reprise de l'ancien camion Renault Maxity. La seconde Décision Modificative concerne les Budgets Eau et assainissement, pour lesquels les virements de crédits doivent être ajustés en vue du reversement à l'Agence de l'Eau Adour Garonne concernant la redevance « pollution d'origine domestique » et pour la redevance « Modernisation des réseaux de collecte ». Cette mesure budgétaire de régularisation intervient à la suite de la facturation aux utilisateurs du réseau, lorsque nous avons connaissance des volumes vendus et du montant collecté en faveur de l'Agence de bassin Adour Garonne.

#### • Subvention - Réhabilitation de logements communaux

Suite à des dégradations importantes de la part des anciens locataires, ne permettant pas de relouer le logement en l'état, le Conseil Municipal décide d'inscrire la réhabilitation des logements de l'ancienne trésorerie et de la maison Barbier dans le dispositif d'aide de la Communauté de Communes. L'aide accordée par ce dispositif représente 30% du montant HT des travaux, plafonnée à 10000€. Le plan de financement retenu pour ces réhabilitations est le suivant:

Aide communautaire travaux	10 000.00€
Autofinancement	24 881.73€
Total H.T	34 881.73€
TVA	10%: 2 523.30€      20%: 816.00€
Total TTC	38 221.03€

#### • Avenant Contrat de solidarité 2023—2025 avec le Département

M. le Maire propose de conclure un avenant au Contrat de Solidarité 2023—2025 afin de redéployer les crédits prévus sur de nouvelles opérations:

- Opération « Accessibilité des bâtiments publics »: travaux sur le bâtiment d'accueil du Vendahaut; sanitaires du restaurant;
- Opération « Rénovation énergétique du Vendahaut »: prise en compte du désamiantage et de travaux complémentaires de menuiseries; toitures;
- Opération « Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes » afin que celle-ci puisse être utilisable en toute saison.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de M. le Maire.

#### • Subvention - Accessibilité des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réaliser des travaux d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) dans plusieurs bâtiments publics:

- Bâtiment Mairie: installation de garde-corps et main-courantes sur les rampes d'accès PMR.
- Bâtiment école: installation de garde-corps et de main-courante sur la rampe d'accès PMR ainsi que des bandes podotactiles en haut de l'escalier extérieur.
- Bâtiment Salle des fêtes: Aménagement de sanitaires accessibles PMR ainsi qu'une bande podotactile en haut de l'escalier extérieur.

- **Subvention - Installation d'une pompe à chaleur dans la salle des fêtes**

- **Avenant subvention - Rénovation énergétique du Vendahaut**

Le Conseil Départemental sera sollicité afin de réaliser un avenant à l'arrêté de subvention. Cet avenant inclura l'ensemble des dépenses liées à la rénovation énergétique du Vendahaut.

- **Création d'emplois permanent à temps non-complet**

Le Conseil Municipal crée un emploi de responsable de cuisine scolaire en vue de reprendre la préparation des repas de la cantine. En parallèle, le Conseil Municipal décide d'augmenter le temps de travail du poste d'agent technique à temps partiel.

- **Création d'un emploi suite à un avancement de grade**

- **Régularisation foncière à Vasséjoux**

Une procédure de régularisation foncière à Vasséjoux a été initiée en 2014. Elle consiste en un échange de parcelles entre la commune et un propriétaire riverain. Le Conseil Municipal donne son accord pour mener à terme cette procédure.

- **Acquisition parcelle AD114**

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la parcelle AD114 afin de poursuivre l'agrandissement du cimetière et la vente de concessions.

- **Motion pour la ligne Clermont Ferrand—Le Mont Dore—Ussel—Tulle**

- **Affaires diverses:**

- Transfert des compétences eau et assainissement

Le Conseil Municipal accepte le transfert des compétences eau et assainissement à la communauté de communes après mars 2026.

- Avenant au bail du restaurant

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2025

- **Décisions modificatives budgétaires**

- **Campagne de stérilisation et d'identification des chats errants**

Le Conseil Municipal approuve la conclusion d'un partenariat solidaire avec la Société Protectrice des Animaux de Chameyrat. Ce partenariat permettra de capturer, d'identifier et de stériliser 5 chats libres de la commune (chats sans propriétaire). Par ailleurs, la commune signera une convention avec la Société Protectrice des Animaux pour la capture, l'identification et la stérilisation de 10 autres chats libres de la commune. Cette convention annuelle permet de bénéficier de tarifs préférentiels et coûtera 550€ à la commune. Après stérilisation, les chats seront relâchés sur le lieu de capture.

- **Contrat de prestation de service de fourrière animale**

Afin de pallier l'absence de fourrière animale communale, le Conseil Municipal décide de signer une convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Chameyrat. La capture et le transport des animaux errants devront être organisés par la commune.

- **Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

Présentation du rapport de la Communauté de Communes. Ce document est consultable en mairie ou à la Gentilhommière, siège de la Communauté de Communes.

- **Rapport sur le Service Public d'Assainissement Non-Collectif (SPANC)**

Présentation du rapport de la Communauté de Commune. Ce document est consultable en mairie ou à la Gentilhommière, siège de la Communauté de Communes.

- **Travaux et permanences de la station-service**

La structure du auvent de la station-service présente des signes d'usure. Des travaux seront effectués afin de la sécuriser.

Afin de maintenir un service de proximité pour les administrés, les permanences de la station-service seront de nouveau assurées deux fois par semaine: les lundis et jeudis de 17h à 18h30.

- **Cimetière—projet de reprise des concessions en état d'abandon**

Le cimetière municipal comporte plusieurs concessions en état d'abandon: absence d'entretien, plantations illicites, monuments dégradés. Afin de préserver la dignité des lieux, la commune engage une procédure de reprise de ces concessions. Cette procédure vise, en premier lieu, à informer les héritiers de l'état d'abandon de la concession. Sans action de leur part, la commune pourra reprendre les concessions concernées.

- **Projet de restauration collective communale**

Le Conseil Municipal souhaiterait que la préparation des repas de la cantine scolaire s'effectue de nouveau en interne. Afin de préparer convenablement ce projet, la date de mise en service est prévue pour la rentrée scolaire 2026-2027.

- **Motion de soutien à l'agriculture corrézienne**

Soutien aux élevages de plein air face aux grands prédateurs (le loup).

- **Affaires diverses: Dégâts au Vendahaut et sur la commune suite à l'orage et la mini-tornade du 27 août.**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2025

- **Décision Modificative - Budget Tourisme**

Le Conseil Municipal décide d'une modification du budget tourisme afin de pouvoir acquérir des équipements et matériels appartenant au restaurateur. Ainsi, le restaurant sera totalement équipé pour le futur repreneur.

- **Reprise de la boucherie - Présentation des candidats**

M. le Maire a reçu deux candidatures pour la reprise de la boucherie. La première provient d'un boucher expérimenté de Corrèze. Malheureusement son profil montre une certaine instabilité. La deuxième candidature provient d'un couple de Seine-et-Marne disposant d'une grande expérience de la boucherie et du commerce. Ils affichent un projet construit et un profil plus stable.

Le Conseil Municipal approuve la candidature du couple de Seine-et-Marne.

- **Révision du loyer du restaurant du Vendahaut après travaux**

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 200€ par mois du loyer du restaurant. Cette augmentation correspond à l'investissement de la commune, amorti sur 15 ans, pour la mise aux normes d'hygiène, d'incendie, électrique et d'accessibilité du restaurant. Elle reflète la valeur locative actualisée du bien.

- **Affaires diverses: Dossier complémentaire santé pour les salariés de la commune.**

Après consultation des différentes offres, le Conseil Municipal retient la proposition de la MNT et prendra en charge 25 € par mois pour les agents et 10 € par mois pour les enfants à charge. En raison de la diminution de la masse salariale, cela n'implique aucun changement budgétaire.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2025

- **Tarifs des loyers communaux.**

Le Conseil Municipal décide d'appliquer une augmentation de 0.87% aux loyers de logements et garages loués aux particuliers, de 0.51% pour les locaux professionnels du tertiaire et de ne pas augmenter les locaux commerciaux.

- **Tarifs du camping.**

Les tarifs du camping sont maintenus pour l'année 2026.

- **Contre-valeurs des redevances de l'Agence de l'eau.**

La contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » est fixée à 0.0756€/m<sup>3</sup>.

La contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » est fixée à 0.21075€/m<sup>3</sup>.

- **Tarifs des services eau et assainissement.**

Service eau:	Abonnement: 85.00€
	Prix du m <sup>3</sup> d'eau consommé: 1.37€
	Manœuvre de vanne: 45€
Service assainissement:	Abonnement: 80.00€
	Prix du m <sup>3</sup> d'assainissement: 1.60€

- **Tarifs des concessions du cimetière.**

Concession perpétuelle au cimetière communal: 380€/m<sup>2</sup>

Case perpétuelle dans columbarium individuel: 796€

Case perpétuelle dans columbarium collectif: 563€

- **Tarifs des locations saisonnières au Vendahaut.**

- **Tarifs des locations mensuelles au Vendahaut.**

En s'appuyant sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de l'INSEE, les montants des locations mensuelles sont augmentés de 0.87%.

- **Tarifs des locations mensuelles au Vendahaut pour les étudiants et les apprentis.**

En s'appuyant sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) de l'INSEE, les montants des locations mensuelles sont augmentés de 0.87%.

- **Tarifs de location de la salle d'animation au Vendahaut.**

Sur proposition de la commission tourisme, le tarif de la location de la salle d'animation du Vendahaut est fixé à 160€ pour 2 jours, puis 80€ par jour supplémentaire pour les associations et particuliers résidants sur la commune. Pour les associations; les particuliers et les séminaires hors commune le tarif est fixé à 210€ pour 2 jours, puis 105€ par jour supplémentaire.

- **Tarifs de location de la salle des fêtes communale.**

	PARTICULIERS	ASSOCIATIONS	CHAUFFAGE
COMMUNE	40€ la journée	Gratuit	30€ la journée
	60€ le week-end		50€ le week-end
HORS-COMMUNE	75€ la journée	40€ la journée	
	120€ le week-end	60€ le week-end	

- **Décision modificative - Budget principal, Budget Tourisme, Budget Assainissement**

Réajustement des crédits ouverts (dépenses et recettes) au budget prévisionnel 2025 afin d'assurer les paiements.

- **Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement 2026.**

- **Rapport communal sur le prix et la qualité du service de l'eau**

Le rapport communal sur le prix et la qualité du service de l'eau est consultable en mairie.

- **Rapport communal sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif**

Le rapport communal sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif est consultable en mairie.

- **Participation protection sociale complémentaire - volet santé**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à la convention de participation portée par le centre de gestion de la fonction publique territoriale à compter du 1er janvier 2026. Il fixe la participation financière à 25€ brut par mois pour les agents adhérents au contrat collectif issu de cette convention. En outre, une participation de 10€ brut mensuels sera versée par enfant.

- **Création d'un poste d'agent technique à la résidence de tourisme du Vendahaut.**

Cette création de poste vise à pérenniser l'emploi d'agent d'entretien polyvalent de la résidence de tourisme.

- **Modification des statuts de la FDEE19**

Cette modification concerne le périmètre de certains de ses secteurs, la mise en place de nouvelles compétences en matière d'éclairage public et la participation à l'élaboration d'un Plan Corps de Rue Simplifié et la possibilité de se définir comme Autorité Publique Locale Compétente.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes**

La mise à jour des statuts de la Communauté de Communes prend en compte :

- la notion d'Autorité Organisatrice (AO) de l'accueil du Jeune Enfant (Article 13 : Actions sociales d'intérêt communautaire)

- la commune nouvelle de Montaignac sur Doustre (article 1) ;

- la suppression des compétences optionnelles, qui sont devenues facultatives, conformément à l'article 13 de la loi du 27 décembre 2019 Engagement et Proximité (sous-chapitres 2.2 et 2.3) ;

- la vente de la maison d'accueil à Moustier Ventadour le 11 janvier 2023 et la construction de la billetterie du Château de Ventadour (article 14 : activités touristiques hors promotion) ;

- l'évolution des outils de promotion de la randonnée (article 15 : Chemins de petites randonnées) ;

- l'institution de la conférence des Maires (article 19 : Composition du Conseil et du Bureau communautaires) ;

- **Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes**

Le rapport d'activité est consultable à la Communauté de Communes ou en mairie.

- **Location du cabinet médical au Ricoule**

Le Conseil Municipal décide de réaliser des travaux d'isolation phonique du cabinet médical situé dans le bâtiment « le Ricoule » afin de pouvoir le louer à un médecin généraliste.

- **Mise à disposition d'un bureau au Ricoule pour l'association Asalée**

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition d'un bureau pour l'association Asalée.

Asalée est une association qui organise le travail en équipe entre médecins généralistes et infirmières déléguées à la santé publique (IDSP), afin d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, en particulier ceux atteints de pathologies chroniques.

- **Projet de coupe de bois à la résidence de tourisme du Vendahaut**

A la suite de l'orage survenu le 27/08/2025, le Conseil Municipal autorise la coupe et le dessouchage d

- **Projet d'acquisition de la maison au 16 avenue des Pradelles**

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition de la maison située au 16 avenue des Pradelles . Ce bien sera démolé afin d'aménager un parking qui desservira les commerces situés à proximité.

- **Projet de clôture de la réserve incendie de Laborie**

Prise en charge de la moitié de la clôture mitoyenne ainsi que la pose d'une clôture et d'un portillon pour le reste de la réserve incendie.

- **Convention de servitude et clôture de la station de relevage de Puychemin**

La nouvelle convention permettra une servitude autour de l'édifice de 150 m<sup>2</sup> afin d'assurer l'accès permanent aux agents communaux pour l'entretien et au technicien SATESE pour effectuer les contrôles.

- **Organisation de cérémonies d'hommage à M. Elie Rouby**

La commune de Lapeau participera à une cérémonie d'hommage à Elie Rouby organisée par le Souvenir Français Tulle et Haute-Corrèze. Cette commémoration se déroulera en deux temps: tout d'abord une journée au mois d'avril à Oléron relative à son action militaire, ensuite une journée au mois de juin à Lapeau relative à son engagement politique.

- **Motion de soutien à la mission locale**

Le gouvernement prévoit une baisse de 13% des moyens des missions locales et reconnaît uniquement France Travail dans l'accompagnement et la formation.

Le Conseil Municipal exprime son soutien à la mission locale, très importante sur nos territoires dans l'accompagnement des jeunes de moins de 26 ans.

- **Affaires diverses: avancée des travaux dans les logements**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2026

- **Travaux auvent de la station-service.**

M. le Maire présente qu'il est impératif d'effectuer des travaux de charpente et de bardage sur le auvent de la station-service dû au pourrissement des bois, à hauteur de 36414€ TTC. Actuellement la trésorerie de la station-service présente un déficit en raison de dettes laissées par une entreprise historique locale de travaux publics à hauteur de 22129.51€ TTC fin 2021, puis par les repreneurs de cette entreprise pour un montant de 11967.38€ TTC fin 2023, soit un montant total de dettes de 34096.89€ TTC. Ces dettes obligent à contracter un emprunt pour la totalité des dépenses engagées. Ces travaux sont nécessaires au maintien de ce service essentiel pour le tissu économique local, les services aux personnes ( SSIAD, SDIS...) et les administrés.

- **Prise en charge financière de la part de la maîtrise d'œuvre et de l'entreprise SARL FH Breuil suite aux malfaçons des branchements d'assainissement du Ricoule.**

L'assainissement du bâtiment le Ricoule présente des dysfonctionnements en raison de malfaçons lors des travaux de rénovation. Le Conseil Municipal décide de répartir le coût des travaux de mise en conformité en trois parts égales entre la commune, le cabinet de maîtrise d'œuvre et l'entreprise ayant effectué les premiers travaux.

- **Régularisation foncière des parcelles concernant la cité du parc entre Corrèze Habitat et la commune.**

Cette régularisation a pour objectif de rendre la commune propriétaire d'une parcelle où passe le réseau d'assainissement, ainsi que des trottoirs de la cité du parc, ce afin de pouvoir en assurer un bon entretien. Cette régularisation foncière correspond à un échange de parcelles et des portions non cadastrées du domaine public. La superficie reprise par la commune étant plus importante que pour Corrèze Habitat, cette opération représente un coût de 1568€ pour la commune.



## 2. LES TRAVAUX EN BREF

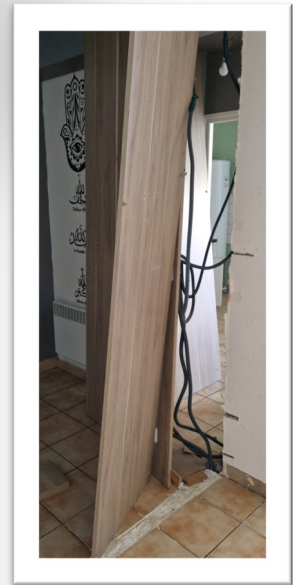
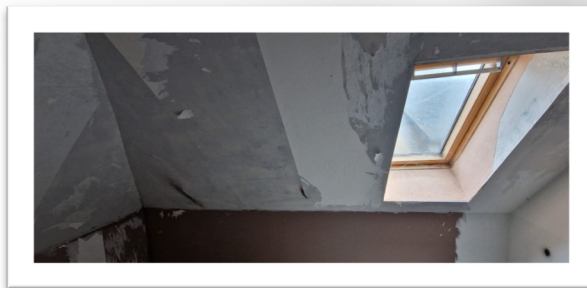
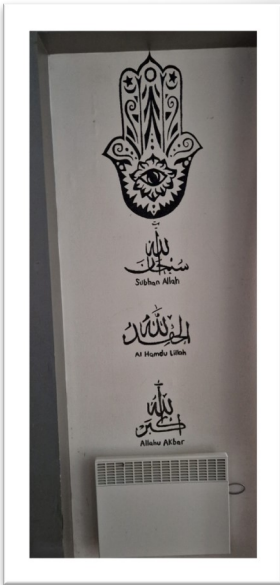
### MAISON BARBIER

Fin octobre, la commune a engagé des travaux de réfection du logement situé 5 avenue de l'épinette. En plus des travaux d'embellissement, la commune a décidé d'améliorer le confort thermique avec l'installation d'un poêle à pellets.

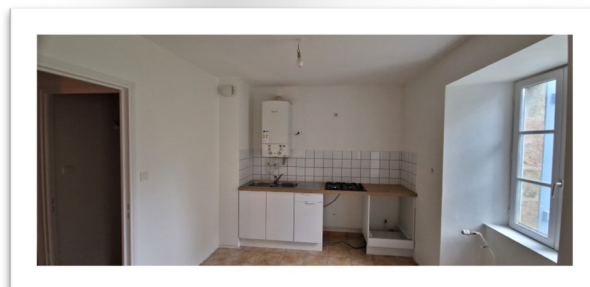
Le logement sera prêt pour accueillir de nouveaux locataires courant février.

#### AVANT TRAVAUX

Etat du logement à la  
sortie des locataires en  
juin 2024



#### APRES TRAVAUX



### 3. ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

Les prochaines élections municipales se dérouleront les 15 et 22 mars 2026.

Les inscriptions sur les listes électorales restent possibles jusqu'au:

- vendredi 6 février 2026 en mairie
- mercredi 4 février sur internet.

**A partir de cette année, les électeurs des communes de moins de 1000 habitants ne pourront plus ajouter ou rayer des noms sur les bulletins de vote. Le vote par scrutin de liste impose de voter pour une liste entière; tout bulletin comportant une inscription, une rature, un ajout de nom, sera considéré comme nul (voir affiche de l'association des maires de la Corrèze).**

**ADM19**  
ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRÉSIDENTS  
D'INTERCOMMUNALITÉ DE LA CORRÈZE

**JE VOTE AVEC PANACHE...  
... SANS PANACHAGE!**

**ÉLECTIONS  
MUNICIPALES  
2026**

**LORS DES PROCHAINES  
ÉLECTIONS MUNICIPALES,  
IL SERA INTERDIT DE RAYER  
OU DE RAJOUTER DES NOMS.**

**TOUT BULLETIN MODIFIÉ SERA NUL !  
JE VOTE POUR UNE LISTE ENTIÈRE !**

Mon stylo reste dans ma poche !

ATTENTION  
NOUVEAUTÉ  
ATTENTION

## 4. INFOS PRATIQUES

### STATION-SERVICE

#### Modification des permanences

Afin de mieux servir la population, les permanences de la station-service ont été modifiées.

Depuis le 3 novembre 2025, les permanences sont assurées:

- le lundi de 17h à 18h30 - le jeudi de 17h à 18h30

Pour les personnes ne pouvant pas se déplacer, les agents continuent de livrer les bouteilles de gaz. Les personnes concernées doivent commander leur bouteille auprès du secrétariat de mairie le matin pour une livraison à 12h00 ou à 13h30, l'après-midi pour une livraison à 16h45.



### CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal a décidé d'entamer une procédure de reprise des concessions en état d'abandon afin de garantir la dignité de nos défunts. Dans ce cadre, toutes les personnes possédant, ou entretenant une concession dans le cimetière de Lapleau, sont invitées à se faire connaître au secrétariat de la mairie.

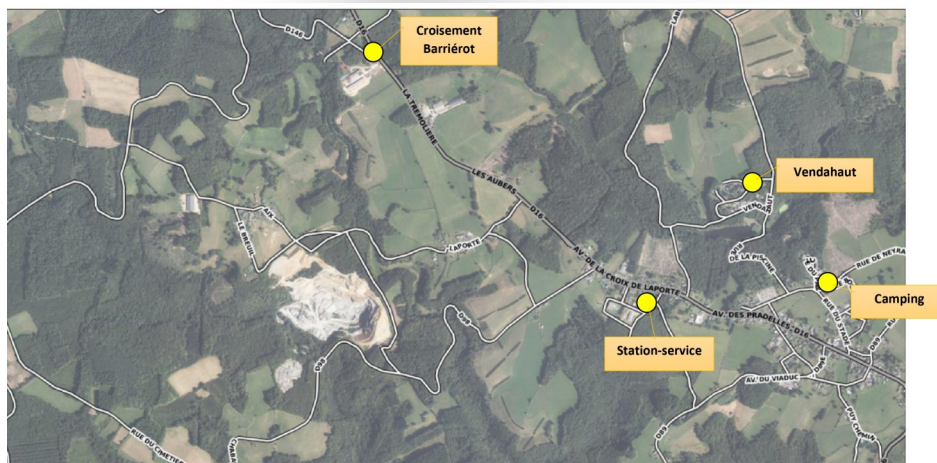


**La commune compte sur vous .**

### POINTS DE COLLECTE — EMBALLAGES

Depuis le 1er octobre 2025, la collecte des emballages (sacs jaunes) ne s'effectue plus en porte-à-porte. Des points de collecte ont été mis en place sur différents secteurs de la commune afin que les habitants puissent facilement déposer leurs déchets. Chaque point de collecte comporte un container pour les emballages, un second pour le papier et un dernier pour le verre.

Des sacs cabas permettant le transport des emballages sont disponibles en mairie.



## INSTALLATION MEDECIN

Depuis le 19 janvier 2026, la commune accueille un médecin généraliste.

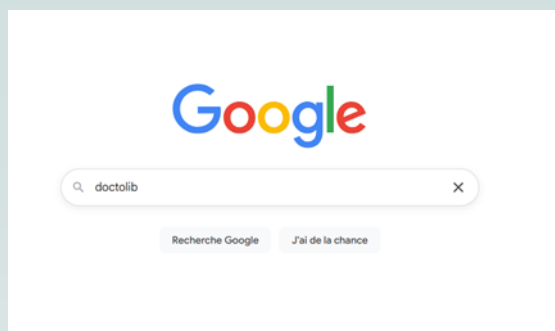
La commune remercie le Docteur METTE d'avoir choisi Lapeau pour exercer. Cette installation est majeure pour la santé des habitants du territoire.

Le Docteur METTE reçoit ses patients au cabinet médical, bâtiment « Le Ricoule » situé au 23 avenue de la Nauche.

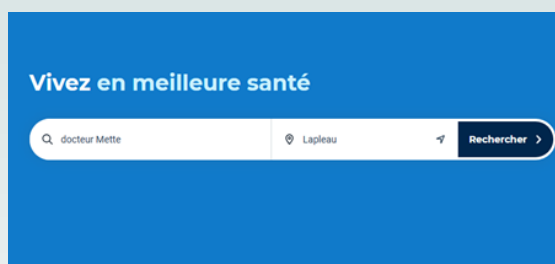
Les patients peuvent prendre rendez-vous directement sur l'application « Doctolib ».

### Pour prendre un rendez-vous

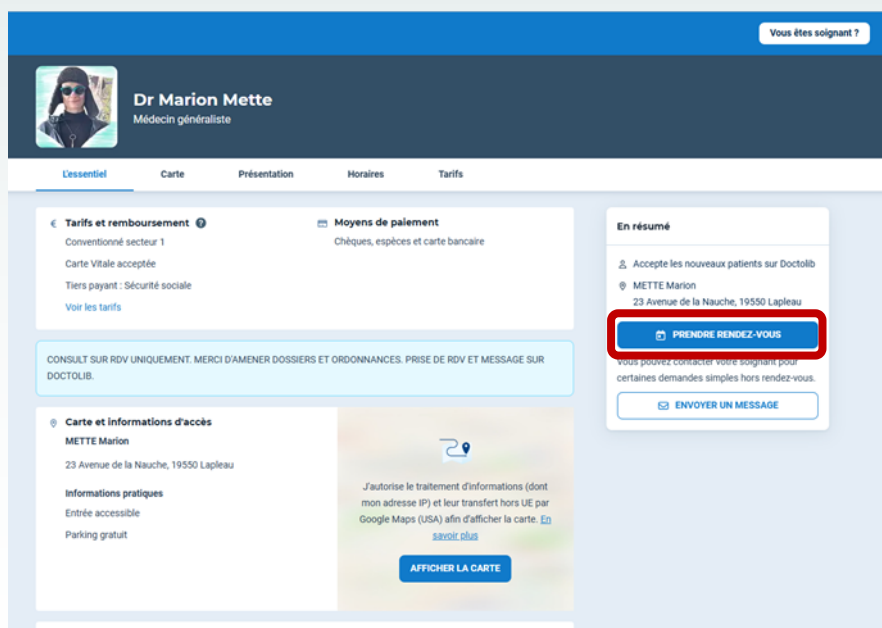
- Ouvrir le navigateur et aller sur [www.doctolib.fr](http://www.doctolib.fr)



- Rechercher « Docteur Mette Lapeau »



- Cliquer sur « Prendre un rendez-vous »



- Sélectionner le motif de consultation

#### Prenez votre rendez-vous en ligne

Renseignez les informations suivantes

← Étape précédente

#### Choisissez votre motif de consultation

Consultation de médecine générale adulte, enfant, nourrisson et suivi de la femme au cabinet médical de LAPLEAU

Urgence au cabinet médical de LAPLEAU

- Choisir la date et l'heure du rendez-vous

#### Prenez votre rendez-vous en ligne

Renseignez les informations suivantes

← Étape précédente

#### Choisissez la date de consultation

Vendredi 30 janvier 2026

15:40

Lundi 2 février 2026

Vendredi 6 février 2026

Lundi 9 février 2026

Vendredi 13 février 2026

VOIR PLUS DE DATES

- Si vous n'avez pas de compte Doctolib, il faut maintenant en créer un

Votre rendez-vous n'est pas encore confirmé.

Nouveau sur Doctolib ?

S'INSCRIRE

Votre rendez-vous n'est pas encore confirmé.

Nouveau sur Doctolib ?

Saisissez vos informations pour continuer.

📞 Téléphone portable (sinon fixe)

Un code va vous être envoyé sur ce numéro pour valider votre compte.

✉ Votre adresse email

✉ Confirmez votre adresse email

📅 Votre date de naissance (jj/mm/aaaa)

🔒 Choisissez un mot de passe

Votre mot de passe vous permettra de gérer vos rendez-vous médicaux.

Votre mot de passe doit comporter au moins 8 caractères. Il doit contenir des lettres et au moins un caractère spécial.

J'accepte les Conditions d'Utilisation de Doctolib

Se souvenir de mon identifiant

S'INSCRIRE

J'ai déjà un compte Doctolib

SE CONNECTER

## ASSOCIATION ASALÉE



Au mois de janvier, l'association Asalée s'est installée dans le bâtiment « Le Ricoule ».

Asalée est une association qui organise le travail en équipe entre médecins généralistes et infirmières déléguées à la santé publique (IDSP), afin

d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients, en particulier ceux atteints de pathologies chroniques.

L'association propose :

### **1. Une éducation thérapeutique personnalisée**

Les infirmières Asalée accompagnent les patients en collaboration avec leur médecin traitant, pour :

- Comprendre leur pathologie (diabète, risques cardiovasculaires, BPCO, etc.).
- Devenir acteurs de leur santé grâce à des consultations individuelles ou collectives.
- Bénéficier d'un suivi régulier pour adapter les traitements et prévenir les complications.

### **2. Une amélioration concrète de la prise en charge**

- Dialogue renforcé entre le patient, l'infirmier(e) et le médecin.
- Libération de temps médical pour les généralistes, qui peuvent se concentrer sur les cas complexes.
- Réduction des inégalités territoriales en déployant des équipes dans les déserts médicaux.

### **3. Des actions de prévention et de dépistage**

## ANIMAUX

### **Campagne de stérilisation des chats libres de la commune**

Au cours du dernier trimestre 2025, la commune a bénéficié du dispositif solidaire de la SPA permettant d'identifier et de stériliser gratuitement des chats libres de la commune.

Les agents ont pu capturer deux chats, le premier à Faugeras et le second à Neyrat. Ils ont été identifiés et stérilisés par le vétérinaire d'Egletons pour ensuite être relâchés sur leur lieu de capture.

### **Divagation des animaux**

La divagation des animaux domestiques et des animaux sauvages apprivoisés est interdite (article L.211-19-1 du code rural).

Est considéré comme divaguant, tout chien hors de portée de voix de son maître ou qui est éloigné de son propriétaire de plus de 100mètres (en dehors d'une action de chasse ou de la garde d'un troupeau).

Les animaux considérés comme divaguant peuvent être saisis et transportés vers la fourrière du refuge de Chameyrat.

### **Déjections canines**

Les propriétaires de chiens sont invités à ramasser les déjections de leurs animaux afin de maintenir la salubrité de l'espace public.

### **Morsures**

Tout fait de morsure d'une personne par un chien, quelle que soit sa race, doit être déclaré à la mairie de la commune de résidence du propriétaire de l'animal. Le propriétaire doit soumettre le chien à une période de surveillance et à une évaluation comportementale.

## URBANISME - RAPPEL DE LA RÉGLEMENTATION

### Hauteur de clôtures

Pour tous les travaux d'édification ou de modification de clôture, une autorisation d'urbanisme doit-être déposée en mairie ou sur le site: <https://ideau.atreal.fr/>

Les hauteurs de clôture autorisées varient en fonction de la zone du PLUI et de la nature de la clôture. Ci-dessous, un tableau récapitulatif en fonction des zones de PLUI présentes sur la commune.

Zone PLUI	Hauteur totale max	Hauteur maçonnerie max	Dérogation hauteur maçonnerie	Dispositions particulières
Ua – Ub – Ud Ux2 AUd – Ast	2 mètres	1.20 mètres	2 mètres - Le long des voies à grande circulation	En limite avec une zone A ou N, seules les clôtures en grillage ou une haie végétale sont autorisés.
Uc Up		0.40 mètres	- Pour la pose d'un portail de type coulissant	
AUx2		-		
A N		1.20 mètres	- Sur les limites séparatives sous réserve d'une longueur maximum de 10m par limite séparative	

Des subtilités existent concernant les matériaux et couleurs autorisés. N'hésitez pas à consulter le PLUI sur le site de la communauté de communes ou à vous rapprocher du secrétariat de mairie.

*Ua: centre ancien de la commune*

*Ub: premières extensions du centre ancien*

*Ud: zone d'urbanisation plus contemporaine*

*Ux2: secteur urbanisé à vocation artisanale*

*AUd: secteur à urbaniser dans la continuité des réseaux*

*Ast: agricole où la construction à usage d'habitation est autorisée pour finaliser une construction, réhabiliter une ruine ou finaliser un hameau.*

*Uc: hameaux traditionnels dont la densification peut être opérée*

*Up: hameaux traditionnels protégés*

*AUx2: secteur à urbaniser à vocation artisanale*

*A: agricole*

*N: naturelle*

## 5. LES COMMERCES

### RESTAURANT LE VENDAHAUT



Le restaurateur installé au Vendahaut depuis le mois de juin a décidé de résilier le bail précaire en septembre dernier pour reprendre un emploi salarié.

La commune, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine (CMA NA) recherche un repreneur. A cet effet, une annonce a été publiée sur le site de la CMA NA :

<https://www.transentreprise.com/offres/fiche/NAQ262054A/restaurateur-pour->

[residence-de-tourisme/nouvelle-aquitaine/correze/tulle-et-arrondissement?index=0&pageListe=1#menu](https://www.transentreprise.com/offres/fiche/NAQ262054A/restaurateur-pour-residence-de-tourisme/nouvelle-aquitaine/correze/tulle-et-arrondissement?index=0&pageListe=1#menu)

Deux candidats se sont déjà manifestés.

### BOUCHERIE

En partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Municipal a retenu la candidature d'un couple de repreneurs.

Monsieur José DE LIMA DUARTE et Madame Sabrina BLAQUIERE sont arrivés sur la commune au mois de décembre. Ils s'investissent pleinement dans ce projet d'installation et prévoient une ouverture de la boucherie au cours du mois de mars.



## PIZZAS À EMPORTER - COMMUNICATION DE LA S.A.S. M'PIZZ

Depuis le 9 avril 2025, deux distributeurs automatiques ont fait leur apparition sur la commune de Lapeleau.

Ces distributeurs sont ouverts 24h/24 et 7j/7 et sont là pour pallier un manque d'offre sur la commune.

Nous proposons 11 sortes de pizzas, et 6 choix de boissons fraîches.

Les pizzas proposées sont fabriquées à la main typiques de l'Italie avec leurs pâtes moelleuses et précuites au feu de bois. Celles-ci incarnent l'authenticité des véritables pizzas Napolitaines.

Pour celles et ceux qui appréhendent l'utilisation du distributeur, vous trouverez ci-joint la notice explicative. Si un problème surviendrait pendant la livraison, seuls les produits livrés seront débités sur votre compte.

Nous pouvons vous accompagner lors de votre achat. Nous espérons pérenniser ce service sur la commune.

Nous comptons sur vous pour ce faire!



### NOTICE D'UTILISATION

- 1 **TOUCHEZ L'ÉCRAN POUR COMMENCER**
- 2 **Bienvenue!**  
Merci pour votre confiance!  
**Je passe commande**  
Je compose mon menu
- 3 **Je continue en tant qu'invité**  
Si ne souhaitez pas créer de compte, je renonce à cumuler des points et à bénéficier de promotions
- 4 **Faites défiler pour parcourir les produits**
- 5 **sélectionner la ou les variétés de pizza et/ou boissons en appuyant sur l'écran**
- 6 **choix pizza(s) froide(s) ou chaude(s)**
- 7 **les produits sélectionnés se trouvent dans le panier, appuyer sur le panier**
- 8 **compléter votre panier et/ou appuyer sur valider**
- 9  **Paiement**   
Je choisis mon moyen de paiement  
**Carte bancaire**  
Je tape mon code ou je règle sans contact
- 10 **Suivre les instructions sur l'écran de paiement**  
Pour annuler votre commande, appuyer sur le bouton rouge du terminal bancaire  
**Commandez facilement depuis chez vous!**  
Téléchargez l'application Smart Pizza
- 11 **insérer votre carte ou payer sans contact puis il n'y a plus qu'à attendre**

## 6. LE MOT DES ASSOCIATIONS

### BIBLIOTHÈQUE

#### MEILLEURS VŒUX POUR 2026 !

L'équipe de la bibliothèque profite de ce début d'année pour vous adresser ses **meilleurs vœux**. Que cette nouvelle année soit riche en lectures inspirantes, en découvertes cinématographiques et en moments de partage. Nous avons hâte de vous retrouver autour de nos étagères !

#### UNE COLLECTION DE PLUS DE 3 500 DOCUMENTS

Notre fonds se compose de :

- **3 000 documents imprimés** : Des romans (littérature générale, policiers, régionaux), de la Fantasy, de la Science-Fiction, des biographies et des documentaires sur la cuisine, l'informatique, en passant par les sciences, l'Art, la géographie et l'histoire.
- **Pour la Jeunesse** : Un espace dédié avec des albums pour les tout-petits, des "premières lectures" pour les débutants, ainsi que des romans et bandes dessinées pour les plus grands.
- **Rayon BD & Mangas** : Un large choix pour les amateurs de bulles et de culture japonaise.
- **Multimédia** : Plus de **200 DVD** (films et documentaires), **300 CD audio** et une sélection de **livres lus** (livres audio) pour découvrir la littérature autrement.
- **Accessibilité** : pour les personnes malvoyantes nous avons des **livres gros caractères**, des **livres audios** et le département propose **un lecteur de livres audio (Victor Reader)**. Nous pouvons aussi proposer des livres DYS et en braille.

Sur une simple inscription à la bibliothèque de Lapeau, vous pouvez avoir accès à **la plateforme numérique du département** qui vous propose des livres numériques, des BD, la presse, des formations (couture, instruments de musique, informatique, cuisine, sport, langues étrangères...).

#### APPEL AU BÉNÉVOLAT : REJOIGNEZ L'AVENTURE !

La bibliothèque vit grâce à l'engagement de ses bénévoles. Pour continuer à faire vivre ce lieu, proposer de nouveaux projets ou simplement assurer les permanences dans la convivialité, **nous avons besoin de vous !**

**Vous avez un peu de temps libre et le goût du contact ?** Que vous soyez un grand lecteur ou simplement désireux de rendre service à la commune, votre aide sera la bienvenue. N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour en discuter.

#### Vous pouvez nous retrouver :

22 Avenue de l'Épinette, à côté de la mairie, les lundis de 15 heures à 17 heures et les samedis de 11 heures à midi.

Vous pouvez nous contacter par mail [bibliotheque.lapeau@gmail.com](mailto:bibliotheque.lapeau@gmail.com) ou par téléphone au 05 55 27 53 17 (Mairie de Lapeau)

## FOYER RURAL



### Une année écoulée riche en manifestations !

En juin, nous avons retrouvé la troupe de théâtre pour une représentation de « l'habit ne fait pas la nonne ! »

En juillet place au traditionnel concours de pétanque en doublette avec une quarantaine d'équipe.

La fête s'est déroulée les 2 - 3 et 4 août, sous le thème « des jeux télévisés », avec deux excellents groupes pour animer le Week end « Fiesta 80 » et « Les Chamalots ». Cette année un foodtruck nous a régalié le samedi soir, 250 repas servis.

Le dimanche soir la mairie a offert un magnifique feu d'artifice attirant en nombre les spectateurs !

La fête s'est achevée le lundi par le concours de pétanque en tripléte, 67 équipes présentes sans oublier les spectateurs venus en nombre.

Le foyer ne s'est pas reposé après la période estivale, une marche d'automne a eu lieu suivi d'un délicieux bourguignon.

Une première pour l'association, nous avons clôturé l'année avec un marché de Noël, rempli d'exposants, d'activités pour les enfants, sans oublier la visite du père Noël !

Hâte de vous retrouver en 2026 pour de nouvelles aventures ! Notre beau village a besoin de vous pour le faire vivre au travers des différentes manifestations !!

Vous souhaitez participer à la vie du Foyer Rural n'hésitez pas à nous contacter.

Le président.

## ATELIER DE DESSIN

1995, voici la date de création d'une aventure nommée « Atelier de dessin » à Lapleau. Trente années laborieuses, joyeuses et heureuses. Durant cette période, on a compté plus de soixante élèves. N'oublions pas les modèles hommes et femmes qui posaient pour nous.

Le cours est gratuit et le matériel (chevalets, papiers, fusains, pastels etc.) est sponsorisé par le Foyer Rural. La salle est prêtée gracieusement par la mairie.

Les cours pour adultes ont lieu chaque mercredi à 10h30

Contact: Barbara Paczula 06.45.80.58.12

N.B. Durant l'été 2025 l'atelier a exposé à Lafage-sur-Sombre, à Saint-Hilaire-Foissac et à Lapleau évidemment.





## 7. LE REPAS DES AINES

Samedi 17 janvier, 66 convives se sont retrouvées à la salle d'animation du Vendahaut pour le traditionnel « repas des aînés » offert par la commune. Après le mot d'accueil de Monsieur le Maire, les invités ont apprécié le repas préparé par le Soursacois. L'accordéoniste Stéphane Damprund a animé ce moment en interprétant des musiques pour danser : valse, tango, rock ... ! L'après-midi s'est terminée dans une ambiance sympathique et chaleureuse. Rendez-vous est pris pour l'année prochaine !



La salle est prête pour accueillir les convives